



Concurrence : copie de produit du domaine public

Par **merovinator_old**, le **30/10/2007** à **11:51**

Bonjour à tous,rrnrnJ'aimerais connaitre votre avis sur un projet que je souhaite développer en partenariat avec d'autres prestataires de services.rnrnL'an dernier la société dans laquelle je travaillais a déposé le bilan, une autre société a attendu la liquidation pour reprendre l'activité avec 15 employés.rnrnPour ma part je travaille dans une autre société qui fabrique des produits complémentaires à ceux fabriquer par mon ex-société. Je souhaiterais jouer le rôle d'ensemblier en proposant à mes clients les même produits que je vendais avant. Sachant qu'ils sont du domaine public. rnrnMa question est : Puis je acheter à un sous-traitant des produits identiques (trait pour trait) à ceux fabriquer par mon ancienne société, sachant qu'ils sont encore sur le marché par l'intermédiaire d'une autre société qui a racheté les plans et le savoir faire.rnrnD'avance Merci